

**Vieux papiers**  
Collection Patrice Morel  
**VP009**  
**Image pieuse en l'honneur du Maréchal Pétain édité en 1951**  
Transcription faite par Patrice Morel

**Page 1**

*(NDLR : portrait photographique du Maréchal Pétain)*

Philippe PÉTAIN

MARÉCHAL DE FRANCE

né a Cauchy-à-la-Tour, le 24 avril 1856

mort prisonnier, à l'Île-d' Yeu,

le 23 juillet 1951

REQUIESCAT IN PACE

*(NDLR : dessin d'une croix chrétienne)*

Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice,  
car ils seront rassasiés.

**Page 2**

Courage, on les aura !  
Ordre du Jour de Verdun  
10 avril 1916.

--

Pendant de longs mois, vous avez lutté. L'Histoire célèbrera la ténacité et la fière énergie déployées, pendant ces quatre années, par notre patrie qui devait vaincre pour ne pas mourir.

Nous allons demain, pour mieux dicter la paix, porter nos armes jusqu'au Rhin, Sur cette terre d'Alsace-Lorraine qui nous est si chère, vous pénétrerez en libérateurs. Vous irez plus loin...

Après avoir battu votre adversaire par les armes, vous lui en imposerez encore par la dignité de votre attitude et le monde ne saura ce qu'il doit le plus admirer : de votre tenue dans le succès ou de votre héroïsme dans les combats.

Ordre du Jour  
du Général Commandant en chef  
des Armées françaises  
12 novembre 1918.

--

Verdun démontra que le Français, si ardent et si impatient d'offensive, était aussi capable de la froide obstination et de la longue endurance qu'exige une défensive ingrate. Quels étaient donc ces soldats de Verdun, déjà entrés dans la légende ? C'étaient des hommes qui avaient déjà beaucoup souffert. Ils faisaient la guerre depuis de longs mois et avaient compris que l'individu n'y doit pas compter; à cette rude école, ils avaient appris à faire le sacrifice de leur existence, et c'était là le secret de leur force, celle des martyrs qu'un grand idéal a touchés,

Pose de la première pierre  
de l'Ossuaire de Douaumont.

--

Aux heures les plus sombres, c'est le regard paisible et  
décidé du paysan qui a soutenu ma confiance.  
Aux morts paysans  
Capoulet-Junac, 1936.

### **Page 3**

Le peuple français ne conteste pas ses échecs. Tous les  
peuples ont connu tour à tour des succès et des revers. C'est  
par la manière dont ils réagissent qu'ils se montrent faibles  
ou grands.

J'ai été avec vous dans les jours glorieux. Chef du Gouvernement,  
je suis et resterai avec vous dans les jours sombres.

Soyez à mes côtés. Le combat reste le même. Il s'agit de la  
France, de son sol, de ses fils.

Appel aux Français

Bordeaux, 20 juin 1940.

C'est moi seul que l'Histoire jugera.

30 octobre 1940.

--

La première loi du patriotisme est le maintien de l'unité  
de la Patrie.

Si chacun prétendait se faire une idée particulière de ce  
que commande le devoir patriotique, il n'y aurait plus ni  
Patrie, ni Nation. En vous rappelant cette loi sacrée de  
l'unité, ce devoir de discipline, je ne fais que suivre l'exemple  
de tous les Chefs qui ont dirigé la France dans les heures dou-  
loureuses : l'orgueil de la France, c'est non seulement l'inté-  
grité de son territoire, c'est aussi la cohésion de son Empire.  
7 avril 1941.

--

Ce m'est facile à moi de connaître ma route : j'étais jeune  
officier et ce fut un serment intérieur.

Lorsque j'ai renouvelé ce serment pour la France, j'ai  
renoncé à tout; un tel engagement ne vous contraint jamais :  
il vous libère,  
4 juin 1943.

--

Je n'ai eu qu'un seul but : vous protéger du pire. Et tout  
ce qui a été fait par moi, tout ce que j'ai accepté, consenti,  
subi, que ce fût de gré ou de force, ne l'a été que pour votre  
sauvegarde. Car si je ne pouvais plus être votre épée, j'ai  
voulu être votre bouclier.

Avant son arrestation par la Gestapo

20 août 1944.

### **Page 4**

Ma pensée, ma seule pensée a été de rester avec le peuple  
français, sur le sol de France, selon ma promesse, pour tenter  
de le protéger et d'atténuer ses souffrances.

Quoi qu'il arrive, il ne l'oubliera pas : il sait que je l'ai

défendu comme j'ai défendu Verdun.  
...Mon honneur, c'est à la Patrie que je le confie.  
A son procès  
15 août 1945.

--

C'est vers ceux qui m'ont obéi et qui sont emprisonnés que  
va d'abord ma pensée. C'est leur liberté qui m'importe et  
qui importe à la France. Pour ma part, j'ai fait le sacrifice  
de ma personne et je ne songe qu'à l'union des Français.  
Lettre de l'Ile-d'Yeu  
23 avril 1948.

--

— Monsieur le Maréchal, vous avez fait à la France le don  
de votre personne. Consentez-vous à lui offrir votre martyre  
en sacrifice ?  
— Oui, je le veux, je le veux bien.  
Dernières paroles échangées avec son aumônier  
Fort de la Pierre-Levée, 1951.

*(NDLR : photographie de la tombe du Maréchal Pétain avec une fillette agenouillée devant)*

Ile-d'Yeu, Cimetière de Port-Joinville

Édité par l'Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain  
6, rue de Marengo, Paris 1<sup>er</sup>